

cndp Commission nationale
du **débat public**

BILAN DES GARANTS

Projet de pôle multi-filière de valorisation des déchets ménagers des territoires ouest et sud de la Réunion « RUN'EVA »

Concertation préalable

21 Octobre 2019 au 12 décembre 2019

Dominique de Lauzières, Laurent Pavard, Bernard Vitry
Garants de la concertation

Le 12/01/2020

SOMMAIRE

1. CONTEXTE DE LA CONCERTATION	3
1.1. LA SAISINE DE LA CNDP.....	3
1.2. LA DECISION DE LA CNDP.....	3
2. CONTEXTE ET NATURE DU PROJET	3
2.1. L'ORGANISATION DU TRAITEMENT DES DECHETS.....	3
2.2. LE PROJET PROPOSE PAR LE MAITRE DE L'OUVRAGE ILEVA	3
3. PREPARATION DE LA CONCERTATION	5
3.1. RENCONTRES PREPARATOIRES	5
4. ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION	6
4.1. LES ACTIONS D'INFORMATION DU MAITRE D'OUVRAGE QUI ONT PRECEDE LA CONCERTATION	6
4.2. LES SUPPORTS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION.....	6
4.3. LE DEROULEMENT DE LA CONCERTATION.	8
4.4. LES CONTRIBUTIONS SUR LE SITE INTERNET	14
5. LES CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION	16
6. LES THEMATIQUES DE LA CONCERTATION	17
6.1. L'OPPORTUNITE DU PROJET.....	17
6.2. LE PROJET INCITE-T-IL A UN CHANGEMENT DE COMPORTEMENT DES CITOYENS VIS-A-VIS DU TRAITEMENT DES DECHETS ? ...	18
6.3. QUELS EFFETS LE PROJET INDUIT-IL SUR L'ENVIRONNEMENT ?	19
6.4. LES AVANTAGES ANNONCES DU PROJET ET LA REDUCTION DES DECHETS PEUVENT-ILS EGALEMENT ETRE ECONOMIQUES ? ...	20
6.5. LES ASPECTS DE SANTE PUBLIQUE ONT EGALEMENT ETE LARGEMENT ABORDES.	20
7. AVIS DES GARANTS SUR LA CONCERTATION	21
7.1. L'ORGANISATION	21
7.2. L'INFORMATION DU PUBLIC	22
7.3. L'ARCHITECTURE DE LA CONCERTATION	23
7.4. LES POSITIONS EN PRESENCE.....	24
7.5. LA DIMENSION ECONOMIQUE DU PROJET.....	25
7.6. LES ENGAGEMENTS DU MAITRE D'OUVRAGE.....	26
7.7. EN CONCLUSION : UNE CONCERTATION BIEN ORGANISEE, MAIS UN ESPACE DE DISCUSSION LIMITE	26
8. RECOMMANDATIONS DES GARANTS	27
8.1. RECOMMANDATION 1 : METTRE EN ŒUVRE UNE STRATEGIE ASSUMEE D'ACCOMPAGNEMENT ET D'EDUCATION DES MENAGES A UNE MEILLEURE GESTION DE LEURS DECHETS.....	27
8.2. RECOMMANDATION 2 : EN COMPLEMENT DE LA RECOMMANDATION 1, APPLIQUER DES QUE POSSIBLE LES ENGAGEMENTS ANNONCES EN FIN DE CONCERTATION :.....	28
8.3. RECOMMANDATION 3 : POURSUIVRE LE DIALOGUE ENTAME	28
9. ANNEXES	30
9.1. LA LETTRE DE SAISINE	30
9.2. DECISION DE LA CNDP	32
9.3. LISTE DES DOCUMENTS MIS EN LIGNE SUR LE SITE DE LA CONCERTATION.	34
9.4. RETOURS PRESSE.....	34

1. CONTEXTE DE LA CONCERTATION

1.1. La saisine de la CNDP

Par courrier du 19 juin 2019 le syndicat ILEVA a saisi la CNDP de son projet de pôle de traitement et de valorisation multi filière de déchets ménagers et assimilés.

Cette saisine intervient en application des articles L121-18 et R121-2 du code de l'environnement.

Le cout prévisionnel du projet est de 270 M€ HT, inférieur à 300 M€, seuil de saisine de la CNDP. Le maître d'ouvrage a cependant choisi de saisir la CNDP de préférence à la simple demande de désignation d'un garant ; ce choix impliquait la validation du dispositif de concertation par la Commission nationale du débat public.

1.2. La décision de la CNDP

Par sa délibération du 3 juillet 2019 la Commission Nationale du Débat Public a décidé qu'il y avait lieu d'organiser une concertation préalable selon l'article L121-9 et a désigné Dominique de Lauzières, Laurent Pavard et Bernard Vitry garants de la concertation (décision en annexe).

2. CONTEXTE ET NATURE DU PROJET

Pour comprendre les enjeux et les points clés de cette concertation, il convient de retracer brièvement l'organisation du traitement des déchets à la Réunion.

2.1. L'organisation du traitement des déchets

La collecte des ordures ménagères est organisée par les syndicats de commune. Dans le ressort d'ILEVA trois syndicats intercommunaux sont compétents : TCO, CIVIS, CASUD ; l'aire de collecte couvre tout l'ouest de l'île de la Possession à Saint Philippe, soit 15 communes et plus de 500 000 habitants, représentant 58% de la population de l'île.

Le traitement des déchets collectés est assuré par ILEVA, qui regroupe les trois intercommunalités. Les déchets verts (95 000 tonnes/an) sont traités dans six installations de compostage existantes ou prévue (à St Joseph) ; les emballages collectés dans les poubelles jaunes (30 000 tonnes/an) sont traités dans deux centres de tri au Port et à St Pierre et recyclés à 62% ; les encombrants (56 000 T/an) sont traités sur les centres de tri avec un taux de récupération matière de 14%.

Les refus de tri, une partie des déchets verts et la collecte des poubelles grises sont enfouis sur le centre de Pierrefonds, à St Pierre. Ce centre est en activité depuis 32 ans ; sa superficie est de 37 hectares, il a accueilli plus de 7 millions de tonnes de déchets et arrive à saturation ; une nouvelle tranche de trois casiers a été mise en service et sera saturée en 2022.

A noter que, en raison d'une plus grande production de déchets verts due au climat tropical, la quantité de déchets produits à la Réunion est de 794 Kg/ habitant, très supérieur à la moyenne nationale.

2.2. Le projet proposé par le maître de l'ouvrage ILEVA

ILEVA pointe les nombreux inconvénients du système actuel de traitement des déchets :

- Consommation de foncier importante ;
- Malgré la captation du biogaz, le centre d'enfouissement reste émetteur de méthane, puissant gaz à effet de

[Tapez le titre du document]

serre ;

- Production de lixiviats très polluants qu'il faut collecter et traiter ;
- Le centre d'enfouissement attire rongeurs, animaux errants et quantité d'oiseaux, alors qu'il est situé à l'entrée de la piste de l'aéroport de Pierrefonds ;
- Le coût du traitement par enfouissement est appelé à augmenter fortement avec l'augmentation prévue de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), appelée à passer de 17€/tonne en 2019 à 65€/tonne en 2025.
- L'évolution de la législation impose de mettre un terme au tout enfouissement.
- Enfin le centre d'enfouissement présente un risque d'incendie ; un incendie a par exemple touché le centre en mai 2019, envoyant un panache de fumées sur les communes de l'Étang salé et les Avirons.

Il existe donc un consensus quant à l'arrêt du tout-enfouissement. Par ailleurs, la Loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 fixe un objectif de réduction de l'enfouissement de 50% à 2025.

ILEVA a été créé en 2014 pour étudier de nouvelles solutions de traitement des ordures ménagères. Quatre missions d'études ont été effectuées en 2015 sur les sujets suivants :

- Caractérisation quantitative et qualitative des déchets ;
- Détermination des meilleures emprises foncières ;
- Définition de la nature des équipements de traitement les mieux adaptés ;
- Études financières et fiscales.

Ces études ont conduit à la conception du projet soumis à la concertation ; celui-ci se compose, à Pierrefonds, des installations suivantes :

-une unité de tri automatisée ; cette unité produira trois catégories de sous-produits : des fermentescibles, des matières recyclables (plastiques, métaux), et des matières non recyclables, ou combustibles solides de récupération (CSR).

-deux lignes de méthanisation, l'une pour les déchets biologiques, l'autre pour les fermentescibles issus du tri des ordures ménagères ;

-les CSR et les digestats issus de la première ligne de méthanisation seront valorisés par brûlage dans une unité de valorisation énergétique (UVE) qui produira de l'énergie électrique ; cette énergie alimentera le centre de traitement multi-filière qui sera de ce fait autonome, le surplus de production, soit 17 MW, étant livré au réseau. Cette UVE est prévue dans la programmation pluriannuelle de l'énergie actuellement en vigueur.

Le coût du centre de traitement multi-filière est de 220 M€HT.

A ce projet de centre multi-filière viennent s'ajouter les travaux de raccordement au réseau de l'UVE, la création d'une nouvelle tranche d'enfouissement pour les résidus de combustion et l'adaptation des centres de tri, portant l'investissement total à 270 M€HT.

Ce dispositif devrait selon le maître d'ouvrage réduire très fortement les besoins d'enfouissement, les tonnages annuels étant réduits à 40 000 tonnes. Les résidus de filtration des fumées (5 000T/an) devraient être exportés en métropole, faute d'installation de stockage spécialisée à la Réunion.

A noter enfin qu'ILEVA est l'un des trois lauréats nationaux de l'appel à projets énergie-CSR organisé par l'ADEME en 2016, ce qui lui vaut un financement de 14 M€ de l'agence.

Il convient de noter également qu'un schéma de traitement tout à fait similaire est prévu pour la gestion des ordures ménagères de l'autre partie de l'île ; ce schéma s'appuie cependant sur un montage juridique faisant appel au secteur privé : Suez pour le tri et la méthanisation, Albioma pour la valorisation énergétique des CSR, sur le site de Bois Rouge.

3. PREPARATION DE LA CONCERTATION

La préparation d'une concertation conditionne son efficacité.

Elle consiste, pour les garants, à rencontrer tous les acteurs concernés par le projet afin d'établir une cartographie des positions et de repérer les enjeux du projet et les attentes des acteurs du territoire. Cette étude de contexte nous a permis de conseiller le maître d'ouvrage sur le meilleur dispositif à mettre en place pour répondre aux objectifs du débat.

3.1. Rencontres préparatoires

3.1.1. Avec les acteurs du territoire

Afin de mieux comprendre les enjeux du projet et les attentes du territoire, les garants ont rencontré, avant le début de la concertation, les représentants de l'État et des collectivités, des élus et des responsables de diverses organisations et associations citoyennes et environnementales.

Dans ce cadre, des entretiens ont eu lieu avec :

- Le Sous-préfet de Saint-Pierre,
- La députée Nathalie Bassire, en présence de son suppléant Jean-Alain Cadet et de son attaché parlementaire, Imrhane Moullan.
- Les sénateurs Viviane Malet et Michel Dennemont et le député David Lorion.
- Les maires de Saint-Pierre, Saint-Philippe, Le Tampon, Cilaos, Saint-Louis, L'Étang Salé, Les Avirons, Le Port. Les autres maires concernés par ce projet n'ont pas donné suite aux demandes d'entretien.
- Les Directions des Services de l'État : DEAL, DAAF.
- Les Directeurs d'EDF Réunion, de l'ADEME Réunion-Mayotte et d'ATMO.
- Les représentants de la Chambre d'agriculture et de la Chambre des métiers et de l'artisanat.
- Les Directeurs régionaux d'ALBIOMA et SUEZ RV Réunion.
- Le CESER.
- Les représentants des associations SREPEN, Ti Tang récup, Europe écologie les verts.
- Le Président du Conseil Régional (collectivité compétente pour l'élaboration de la programmation pluriannuelle de l'énergie et du plan régional de prévention et de gestion des déchets) n'a pas donné suite à notre demande d'entretien.

3.1.2. Réunions de travail préparatoires avec le maître d'ouvrage

Parallèlement aux rencontres avec les différents acteurs, nous avons été en contact permanent avec le syndicat, d'une

part pour comprendre l'historique du projet, son évolution et son état d'avancement, d'autre part pour co-construire avec lui les modalités du débat qu'il allait conduire.

Une douzaine de réunions ont eu lieu avec le maître d'ouvrage entre le 23 août 2019 et le début de la concertation, le 21 octobre.

Elles nous ont permis, après une première phase de compréhension du projet et de ses enjeux, de faire des propositions de modalités de concertation, d'échanger sur ces propositions, pour aboutir à un dispositif global de concertation qui a été proposé à la validation de la Commission nationale de débat public le 2 octobre 2019.

Nous tenons à souligner la grande implication des équipes du syndicat, leur disponibilité et leur écoute, tout au long de ces semaines de préparation.

Ces rencontres avec le maître d'ouvrage se sont poursuivies tout au long de la concertation.

4. ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION

Le programme de la concertation a été validé par la CNDP lors de sa séance du 2 octobre 2019.

4.1. Les actions d'information du maître d'ouvrage qui ont précédé la concertation

ILEVA avait organisé depuis 2015 de nombreuses opérations de concertation préalablement à la concertation publique :

- Un atelier d'information a réuni 70 personnes, dont des membres d'associations, les 19 et 20 mai 2015 ;
- Manifestation d'Avril 2016 : Déchet innovation, à St Pierre, avec la participation de 120 personnes ;
- Des journées techniques les 24 et 25 mai 2018 ;
- Les assises de la croissance verte, en présence de 90 personnes ;
- Le forum éco-entreprises du « *cluster green* » les 4 et 5 octobre 2018 ;
- Deux réunions de « l'université » ILEVA les 4 octobre 2018 et 31 janvier 2020, à l'attention du personnel et des élus du syndicat ;
- La constitution d'un comité de suivi (ADEME, EPCI, Conseil Régional, partenaires financiers), réuni à quatre reprises (14/12/16, 6/04/17, 23/05/17 et 10/10/17) ;
- La constitution d'un « comité partenarial » réunissant l'ensemble des parties prenantes (associations, ARS, aéroport, ADEME, Conseil Régional, Conseil départemental, communes, EPCI, entreprises sur site), réuni à 6 reprises (12/04/17, 19/06/17, 26/10/17, 20/03/18, 25/10/18 et 28/03/19) ;
- Un ensemble d'actions de communication : conférences et communiqués de presse, publi-reportages dans la presse, affichage WEB et urbain (4x3), création d'un [site Internet](#) et d'une page Facebook.

Ces actions d'information n'ont semble-t-il pas sensibilisé le grand public, à qui elles n'étaient d'ailleurs pas principalement destinées, si l'on excepte les publications dans la presse et les affichages.

4.2. Les supports d'information et de communication.

Les supports d'information et de communication ainsi que les dossiers de la concertation étaient sous forme imprimée et numérique. Ils étaient et restent accessibles sur le site de la concertation : www.runeva.re.

4.2.1. *Les documents relatifs au projet : dossier de présentation du projet*

Le dossier de présentation de 98 pages a été imprimé à 1000 exemplaires. Il était disponible dans les 15 mairies et au siège des 3 EPCI concernés par le projet. Il était également distribué lors des événements et des rencontres organisés dans le cadre de cette concertation.

Une synthèse du dossier de présentation en 11 pages a été éditée à 10 000 exemplaires.

Des registres étaient disponibles dans toutes les communes du territoire de la CASUD, du TCO et de la CIVIS. Ils étaient destinés au public qui souhaitait donner un avis ou rédiger une contribution.

4.2.2. *Les campagnes d'information et de communication*

Dès le 21 octobre, une lettre d'information de 4 pages imprimées, tirée à 200 000 exemplaires a été distribuée dans 190 000 boîtes aux lettres des habitants du territoire des 15 communes concernées.

Une affiche avisant de l'ouverture de la concertation a été déposée dans les 15 mairies le 4 octobre, et un avis réglementaire est paru le lendemain dans les 2 quotidiens : Le Journal de l'île de la Réunion et Le Quotidien de La Réunion.

4.2.3. *Autres dispositifs de communication*

Pendant toute la concertation, une campagne d'affichage de 30 faces 4X3 a été visible sur les grands axes routiers des 15 communes.

Un spot radio a été diffusé en 3 vagues : du 21/10 au 8/11, du 26/11 au 29/11 et du 2/12 au 6/12 sur les principales stations radio : Freedom, NRJ, RTL, Réunion La 1ère, Rires et Chansons. Ces stations représentent en audience cumulée de 70,1% soit une population de 490 000 personnes de 13 ans et plus (source : Médiamétrie septembre – novembre 2019).

Pour compléter ce dispositif de communication, une campagne digitale sur le réseau Adrun a été visible, en 2 vagues : du 21/10 au 27/10 et du 25/11 au 01/12, et 9 pleines pages ont été publiées dans la presse quotidienne régionale :

- Le Journal de l'île des 22,23 et 25 octobre, 22 novembre et 4 décembre 2019
- Le Quotidien des 21 et 25 octobre, 22 novembre et 4 décembre 2019
- Plus, 4 pleines pages dans les magazines :
 - Visu des 22 octobre et 26 novembre 2019
 - JIR TV des 29 octobre et 23 novembre 2019
 - Memento et Eco Austral de novembre 2019

4.2.4. *Les retours presse*

Les articles publiés au cours de la concertation et ceux qui ont suivi, sont référencés en annexe 4 de ce rapport.

4.2.5. *Le site internet*

Le site internet a été accessible dès le 21 octobre, date d'ouverture de la concertation. En plus des documents déjà énumérés, on pouvait consulter le calendrier des événements comme *l'ILEVA tour* et *les Rencontres de proximité* organisés dans les 15 communes concernées par le projet.

Un espace était réservé pour déposer des contributions, en ligne. Les internautes avaient également la possibilité d'envoyer directement des messages au maître d'ouvrage et aux garants.

Un formulaire de cahier d'acteur en ligne, était à disposition de toutes les organisations.

Un numéro vert- 0800 703 703- a été activé tout au long de la concertation.

L'ensemble des questions, contributions, cahiers d'acteur, reçus pendant la période de concertation, ainsi que les réponses du maître d'ouvrage sont consultables sur le site.

4.2.6. *Les réseaux sociaux*

Sur Facebook les organisateurs ont fait une vingtaine de publications qui ont enregistré plus de 600 « like » et 138 partages.

Les vidéos postées ont été vues 14 000 fois et le maître d'ouvrage estime à plus de 510 000 le nombre de personnes qui ont été touchées.

Il avait été convenu de ne pas recourir à Twitter, très peu utilisé sur l'île.

4.3. Le déroulement de la concertation.

4.3.1. *La conférence de presse du 17 octobre 2019*

Le maître d'ouvrage avait choisi un lieu symbolique, le centre de compostage et de tri des déchets verts, sur la commune du Port, pour organiser la conférence de presse annonçant le lancement de la concertation. Presse écrite, en ligne et audiovisuelle étaient présentes.

4.3.2. *Les ateliers thématiques du 29 octobre 2019*

Une quarantaine de personnes, dont la Sénatrice Viviane Malet et le député David Lorion, ont participé à cette journée. Le Sous-préfet de l'arrondissement a assisté à la fin de la journée. Les ateliers étaient organisés sous forme de conférences en séance plénière, suivies de questions/réponses. Les enregistrements audio, les diaporamas et les verbatim des questions-réponses de cette journée sont accessibles sur le site runeva.re.

Le maître d'ouvrage avait choisi 5 thèmes :

- La gestion du système électrique à La Réunion par Vincent Lévy, d'EDF Réunion ;
- La Qualité de l'air à La Réunion par Bruno Sieja, directeur d'ATMO Réunion ;
- Santé et pollution, en visio-conférence, par la Professeure Francelyne Marano de l'Université Paris Diderot, membre de la Commission spécialisée risques liés à l'environnement, au Haut conseil de la santé publique ;
- Panorama des solutions de traitement des déchets par Marc Cheverry, directeur de la Direction économie circulaire et déchets de l'ADEME ;
- Toxicologie et déchets par le Professeur honoraire Jean-François Narbonne, toxicologue et membre expert de l'Agence nationale de sécurité sanitaire.

La journée a débuté par une *présentation du projet RUN'EVA* par la Directrice générale d'ILEVA, Mireille Maillot, et du chef de projet, Eddy Lebon.

Atelier n°1 : Gestion du système électrique à La Réunion

Après le rappel des missions d'EDF à La Réunion, Vincent Levy a fait une présentation de l'architecture du réseau électrique sur l'île. Pour l'année 2018 les sources de production d'énergie ont été : le charbon pour 36%, le fioul pour 28%. Les énergies renouvelables représentent 36% dont 20% d'origine hydraulique, 9,5% d'origine solaire, éolien et biogaz, 6,5% proviennent de la bagasse.

Les objectifs dans le cadre de la transition énergétique sont pour 2020 de 50% de la production énergétique en provenance des énergies renouvelables et 100% à l'horizon 2030.

Pour atteindre ces objectifs à court et moyen terme, le développement des énergies renouvelables et la réduction de la consommation sont les principaux leviers.

Une partie de l'énergie produite par RUN'EVA sera injectée dans le réseau de distribution d'EDF, ce qui nécessite un raccordement entre les installations de RUN'EVA et le poste source d'EDF Vallée, soit une distance de 3,6 km à vol d'oiseau. Les études réalisées par EDF tiennent compte de la circulaire ministérielle Fontaine du 9 septembre 2002, précisant que celles-ci ne doivent exclure aucune solution « réaliste sur le plan technico-économique et environnemental ».

Cet exposé a suscité plusieurs questions notamment sur le prix d'achat de l'électricité produite et sur la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).

Atelier n°2 : Qualité de l'air à La Réunion, intervention de Bruno Sieja, directeur d'ATMO Réunion

Après la présentation d'ATMO et de ses différents missions et moyens, Bruno Sieja a focalisé son exposé sur la surveillance des rejets dans l'air qui seront produits par RUN'EVA. Cette surveillance permettra de « *comparer les niveaux de pollution par rapport aux valeurs réglementaires et de référence et d'évaluer l'influence des émissions sur la qualité de l'air environnant, en comparant notamment les mesures à celles réalisées sur d'autres sites, non influencés par l'établissement.* ».

Les moyens de surveillance d'ATMO seront les suivants :

- mesure des dépôts atmosphériques par la collecte et l'analyse des eaux de pluie. Il s'agit de quantifier :
 - 9 métaux (As, Ni, Cd, Pb, Zn, Cu, Hg, Mn, Cr) ;
 - les ions chlorure, pour tracer l'acide chlorhydrique ;
 - les dioxines et les furanes (17 congénères toxiques).
- pose de systèmes aspirant l'air ambiant au travers de filtres qui sont analysés en laboratoire pour mesurer :
 - les chlorures particulaires et l'acide chlorhydrique,
 - les métaux lourds en suspension dans l'air.
- mesure des concentrations atmosphériques des polluants suivis en continu par ATMO REUNION :
 - dioxyde d'azote, monoxyde de carbone, dioxyde de soufre
 - et particules fines inférieures à 10µm.

Les questions posées à la suite de cet exposé ont porté sur la localisation des contrôles de la qualité de l'air.

Atelier n°3 : Santé et pollution

Dans son exposé le professeur Marano a indiqué qu'à La Réunion, il est nécessaire « *de développer les connaissances sur la qualité de l'air (impact du trafic, des pesticides et sur du traitement des déchets)* ». Elle s'interroge sur la connaissance de la « *prévalence de l'asthme et des maladies respiratoires* » à la Réunion et sur les actions, en particulier des collectivités, de réduction des sources de pollution.

Elle a abordé le sujet de la « *contribution des déchets dans la propagation des maladies vectorielles à La Réunion.* » et pointe l'importance du rôle des dépôts sauvages comme vecteur de maladies, malgré les efforts des collectivités. Pour

elle il faudrait une meilleure coordination des acteurs et une mutualisation des actions et des moyens. IL faudrait s'appuyer sur les réseaux d'acteurs existants pour géolocaliser les dépôts sauvages et les éliminer rapidement. L'information du public est primordiale car la lecture et la compréhension des étiquettes, ne sont pas toujours faciles. Par exemple, pour les produits dangereux certains termes sont parfois mal compris comme : combustibles, pâteux, bases, acides, phytosanitaires etc. Il faudrait également apprendre aussi la signification des pictogrammes sur ces mêmes produits.

Dans cet atelier il a été abordé également la gestion des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASTRI) qui sont traités dans deux filières organisées à La Réunion, une pour les particuliers et l'autre pour les professionnels. Le traitement des déchets diffus spécifiques (DDS) produits par les ménages (peinture, solvants etc.) n'est pas organisé à La Réunion. Ces déchets devraient être pris en charge par une filière REP (Responsabilité Élargie du Producteur), ce qui est le cas pour la gestion des batteries sur l'île.

Les questions posées à la suite de cet exposé ont porté sur le traitement des déchets dangereux et sur les politiques de prévention.

Atelier n°4 : Panorama des solutions de traitement des déchets

Définition de l'économie circulaire par l'ADEME : « *L'économie circulaire peut se définir comme un système économique d'échanges et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien-être des individus* ».

Dans son exposé introductif, Marc Cheverry a rappelé les différents textes qui encadrent et promeuvent l'économie circulaire en France ainsi que les objectifs de la Loi de Transition énergétique pour la croissance Verte (2015).

Il a présenté une hiérarchie des modes de traitement des déchets :

- Développer le réemploi et la réutilisation ;
- Développer le recyclage et la valorisation des déchets organiques ;
- Pour les déchets non recyclables : produire une énergie locale et réduire le recours au charbon (ou autres énergies fossiles) ;

et trois techniques de valorisation énergétique :

- la méthanisation des déchets organiques pour la production d'énergie et d'un amendement pour les sols ;
- la combustion de déchets résiduels préparés sous forme de combustibles pour une meilleure maîtrise de la combustion ;
- la gazéification : « *technologie prometteuse mais pas suffisamment mature sur les déchets* ».

Les questions ont porté sur l'utilisation des différentes énergies primaires à la Réunion ; et notamment le charbon qui est l'énergie la moins coûteuse, sur l'économie du projet et ses conséquences sur la politique de recyclage et l'objectif zéro déchet, sur la réversibilité de l'UVE, sur la qualité du traitement des fumées.

Atelier n°5 : Toxicologie et déchets

L'intervention du Professeur Narbonne a porté plus précisément sur « Dioxines et incinération ».

Sur la réduction des rejets des Unités d'incinération des ordures ménagères (UIOM) pour produire de l'électricité ou alimenter un réseau de chaleur, les rejets dans l'atmosphère ont été considérablement réduits entre 1970 et 2006,

passant de 50-150 ng/m³ à 1-5 ng/m³. La production de mâchefer, sur la même période, reste stable à 25 à 30% des tonnages d'ordures ménagères traités. Les émissions de dioxine entre 1995 et 2006 ont été divisées par 100.

Les polychloro-dibenzo dioxines (PCDD) et les furanes ont diminué de 79,5% dans le lait humain, entre 1989 et 2008.

Concernant les corrélations entre cancer, UIOM et dioxines, le Professeur a montré le résultat d'études réalisées en 2000 par l'INSERM qui indiquent que l'incinération n'apparaît plus comme la source principale de sur-imprégnation en dioxine et de retombées dans l'environnement, les émissions étant au niveau du bruit de fond ; aujourd'hui c'est plutôt la circulation automobile et surtout les camions qui apparaissent comme une source de dioxine plus importante que les incinérateurs ; il a par ailleurs souligné que c'est la combustion du bois qui est une des premières sources de dioxines.

Il conseille de solliciter l'Université : *« Je pense que les universités par exemple, ont des centres de recherches et des outils très performants, c'est à dire qu'il faut optimiser les ressources locales pour essayer d'économiser d'abord l'argent de la maintenance et le sérieux. Alors souvent des équipes CNRS ou des équipes universitaires sont indépendantes des lobbies politico-administratifs. Parce qu'il faut savoir que la politique joue beaucoup dans les problèmes de gestion des déchets, je pourrais vous raconter des tas d'histoires là-dessus, je n'ai pas le temps, avec des gens qui votaient pour un incinérateur et qui montaient une association anti-incinérateur pour se faire élire derrière, bon j'ai tout vu ».*

Suite à une question sur les déchets plastiques et leur recyclage ou élimination : le Professeur rappelle que les bouteilles en PET (polyéthylène téréphtalate) se recyclent, mais qu'il faut une production de déchets de ce type suffisante pour justifier une unité de recyclage, *« par contre on peut brûler ce plastique, parce que le plastique vient du pétrole, et donc réutiliser comme source d'énergie ce dérivé du pétrole. Moi ça ne me pose aucun problème, parce que dans le classement des différentes sources renouvelables, on considère que le pétrole n'est pas une source renouvelable donc le plastique rentre dans ces ressources, mais elle est comparable à brûler du fioul, donc moi je n'ai aucun problème à brûler le plastique. ».*

Au total cette journée d'ateliers s'est révélée très riche et a permis de faire le point sur beaucoup de sujets controversés.

Les présentations des experts et les verbatim des séquences questions-réponses, disponibles sur le site de la concertation, sont une source tout à fait appréciable d'information pour le public qui se pose des questions légitimes sur le projet RUN'EVA.

4.3.3. ILEVA tour et les débats mobiles.

Dans les 15 communes des rencontres ont été organisées pour informer le public, selon 2 formules :

- ILEVA tour qui était l'installation d'un stand d'information mobile ;
- Les rencontres de proximité : des animateurs allaient à la rencontre du public pour informer et recueillir des avis et suggestions.

Le calendrier complet avec les lieux précis et les horaires sont consultables sur le site : runeva.re

Ces rencontres ont eu lieu sur les communes et les jours suivants :

COMMUNES	ILEVA TOUR	RENCONTRES DE PROXIMITE
Cilaos	17/11/2019	22/11/2019
Entre Deux	8/11/2019	19/11/2019
Étang Salé	24/11/2019	10,12,30/11/2019
Le Port	19/11/2019	16/10/2019 – 4,6,26,27/11/2019 – 4/12/2019
Le Tampon	15,23/11/2019	8,16/11/2019 – 2,8,9/12/2019
Les Avirons	8/11/2019	2,7,8/11/2019
Petite Ile	9/11/2019	25/10/2019 – 23/11/2019
La Possession	13,30/11/2019	26/10/2019 – 15,16,25,29/11/2019
Saint-Joseph	7,27/11/2019	7,8,10,18,29/11/2019
Saint-Leu	20/11/2019	2,12,17/11/2019 – 7/12/2019
Saint-Gilles (commune de St Paul)		10/11/2019 – 1/12/2019
Saint-Paul	13,22/11/2019 – 1/12/2019	31/10/2019 – 28/11/2019 – 6/12/2019
Saint-Louis	21,23,28/11/2019 – 3/12/2019	13/11/2019 – 3/12/2019
Saint-Philippe	7/11/2019	5/12/2019
Saint-Pierre	9,14/11/2019 – 2,5/12/2019	25/10/2019 – 9,20,23,28/11/2019 – 4,6/12/2019
Trois Bassins	16/11/2019	9,21/11/2019

4.3.4. La réunion de clôture du 11 décembre 2019

La réunion de clôture de la concertation s'est tenue dans la salle Kerveguen, à Saint-Pierre, devant une cinquantaine de personnes dont des journalistes de la presse écrite et audiovisuelle.

Dans son introduction, Mireille Maillot, la directrice générale d'ILEVA a rappelé quelques données sur le traitement des déchets en 2018.

Le maître d'ouvrage souligne que l'unité prévue sera conforme à l'arrêté du 23 mai 2016 relatif aux installations de production de chaleur et/ou d'électricité à partir de déchets non dangereux préparés sous forme de combustibles solides de récupération (CSR) dans des installations prévues à cet effet, associés ou non à un autre combustible et relevant de la rubrique 2971 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Les rejets, impacts environnementaux ainsi que les contrôles ont également été abordés dans cette présentation faite par Eddy Lebon, chef de projet.

Le financement du projet ainsi que le compte d'exploitation prévisionnel, avec une inconnue, le prix d'achat de l'électricité a également été présenté.

Un rappel du dispositif de la concertation a été fait, avec des données chiffrées.

Analyse des 1150 formulaires remplis en ligne ou lors des rencontres de proximité	%
Questionnaire à choix multiple (1500 réponses)	
Savent que les déchets ménagers sont aujourd'hui enfouis	61
Ne savent pas comment sont traités les déchets ménagers	15
Estiment que l'enfouissement n'est pas une solution acceptable	87
Déclarent trier leurs déchets	93
Sont prêts à limiter le gaspillage alimentaire	75
Sont prêts à trier plus	14
Sont prêts à donner une seconde vie aux objets au lieu de les jeter	71
Veulent consommer plus responsable	59
Estiment que la priorité du projet RUN'EVA est la valorisation de déchets	62

Classement par thème (source : formulaires + contributions)	Nombre	%
Prévention, sensibilisation, éducation	92	6
Les déchets : origine, production,	180	11
Coût économique et gestion du pôle	57	4
Cadre de vie, dépôts sauvages	423	26
Favorable à la valorisation énergétique des déchets	631	39
Économie circulaire	73	5
Création d'emplois	139	9

Dans son analyse des contributions, Victor Duffour, chargé de mission à ILEVA a indiqué que plusieurs contributions reviennent sur les caractéristiques du projet, son fonctionnement et le choix réalisé d'une UVE, mais aussi des demandes de précisions sur le modèle économique...Il en tire les premiers enseignements suivants : il y a un diagnostic partagé :

- sur la nécessité de sortir du tout enfouissement et d'outiller le territoire pour transformer déchets en ressources notamment en ressources énergétiques ;
- sur l'importance de l'économie circulaire, de la prévention et de la sensibilisation ;
- et sur la nécessité de changer les pratiques et les usages en repensant la chaîne de production des déchets, en luttant contre le gaspillage, le suremballage, l'utilisation de produits à usage unique.

Il y a eu de nombreux appels à limiter les recours au plastique.

Les garants sont également intervenus pour rappeler les objectifs, les règles et l'organisation d'une concertation.

Dans les premiers enseignements de cette concertation, ils précisent avoir trouvé le maître d'ouvrage à l'écoute et le dispositif de la concertation bien adapté aux enjeux de celle-ci, mais ils regrettent que l'aspect économique n'ait pu être abordé, la décision de la CRE n'étant pas encore connue.

Les exposés ont été suivis d'une longue séquence d'échange avec le public au cours de laquelle les thématiques abordées lors de la concertation ont de nouveau été évoquées :

- -la destination des mâchefers ;
- -les lieux de contrôle de la qualité de l'air ;
- -l'existence d'une filière bois-énergie à la Réunion ;
- -les conséquences sanitaires des incinérateurs ;
- -la réduction des déchets à la source ;
- -l'insuffisance des moyens alloués à la prévention et au recyclage ;
- -la répartition des compétences entre les collectivités.

Cette réunion conclusive a permis de clôturer provisoirement les débats sur le projet RUN'EVA ; elle s'est tenue dans un climat d'écoute et de dialogue très satisfaisant.

4.4. Les contributions sur le site Internet

Un questionnaire à choix multiples était proposé sur le site Internet ; il était également installé sur les tablettes des agents chargés des rencontres de proximité.

Les personnes qui ont répondu à ce questionnaire à choix multiple avaient la possibilité de donner leur avis sur le projet.

Près de 1200 contributions ont été reçues sous diverses formes dont une majorité directement sur le site de la concertation. Certaines ont été envoyées plusieurs fois ou ont des contenus très proches.

Elles sont toutes consultables sur le site runeva.re.

Le Conseil départemental a envoyé une lettre pour indiquer que la restauration scolaire du territoire d'ILEVA constitue un gisement de 470 tonnes de bio-déchets par an que RUN'EVA pourra récupérer.

Les arguments avancés en faveur ou contre le projet seront indiqués au chapitre 6.

4.4.1. *Les cahiers d'acteurs*

Seulement deux cahiers d'acteurs ont été reçus : l'un de l'Association Zéro Déchet La Réunion et l'autre du collectif *Non à l'enfouissement*.

Dans son document l'association Zéro déchet rappelle son opposition au projet pour les raisons qu'elle avait données lors des Ateliers du 29 octobre et de la réunion publique de restitution de la concertation du 11 décembre. Elle a produit également plusieurs contributions pour rappeler ses arguments.

Certains membres du collectif *Non à l'enfouissement* habitent à Pierrefonds, à proximité de la décharge. Ils sont favorables au projet RUN'EVA car ils subissent depuis trop longtemps les nuisances de la décharge. Ils rappellent son impact foncier et les risques sanitaires. Est joint à cette contribution un constat d'huissier attestant qu'une pétition contre la décharge a recueilli 10100 signatures.

5. LES CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION

Périmètre de la concertation

15 communes des micro-régions ouest et sud,
de La Possession à St Philippe

Participation :

- 85 rencontres sur le terrain, 1500 personnes rencontrées ;
- 10 interventions dans les collèges, 650 élèves rencontrés
- 120 élèves venus visiter le site de Pierrefonds, 15 visites individuelles hors scolaires
- 1274 contributions sur le site Internet
- 2 cahiers d'acteurs
- 9 contributions reçues par courrier ou courriel
- Compte Facebook : 683 *like* ; 138 partages ; 24 commentaires versés au bilan ;+ de 510 000 personnes touchées ; près de 14 000 vues des vidéos



Événements Publics

- Conférence de presse le 17 octobre 2019
- 1 journée d'ateliers organisée le 29 octobre 2019
- 1 réunion de clôture

Communication et publicité de la concertation :

- Lettre d'information distribuée dans 190 000 boîtes aux lettres à partir du 21/10/19
- Synthèse éditée à 10 000 ex
- Dossier du MOA édité à 1000 ex
- 500 affiches mises à disposition des mairies et EPCI
- 30 affiches 4x3 durant la concertation
- 3 vagues de spots radio
- 2 vagues de campagnes digitales
- Campagne presse : 12 pleines pages dans la PQR et la presse spécialisée.

6. LES THEMATIQUES DE LA CONCERTATION

6.1. L'opportunité du projet

Pour certains, le projet d'ILEVA permet de réduire l'impact de nos déchets sur l'environnement, améliorer notre comportement en termes de consommation, réduire notre utilisation des énergies fossiles par la production d'une électricité à partir de nos déchets, voire même limiter le réchauffement climatique. Il est donc, pour eux, vertueux et opportun, et en outre urgent, d'autant qu'il a « recueilli l'avis favorable de toutes les instances qui l'ont étudié » (DEAL, ADEME, CGEDD...).

Il est en effet considéré comme la seule solution à court terme aussi efficace, la gazéification n'étant pas considérée par les experts du secteur comme une technologie mature et n'étant pas efficace sur des ordures ménagères ; elle serait en outre plus coûteuse et n'aurait pas encore fait l'objet d'un bilan économique ni environnemental.

Pour d'autres, au contraire, ce projet est polluant, consommera beaucoup d'énergie, et l'incinération n'est pas la solution. En plus, pour ces contributeurs, elle incite à consommer plus car elle ne serait pas réversible : basée sur un modèle calculé sur un volume de déchets à valoriser, l'unité ne serait pas, selon ces citoyens, en mesure de fonctionner sans maintenir le même volume d'apport de matière à incinérer. La réversibilité est pourtant un argument avancé par les porteurs du projet : ils ont démontré, dans leur présentation, que la baisse du volume de déchets à valoriser était au contraire souhaitable et prévisible dans une certaine mesure, mais seulement à moyen et long terme. L'urgence est donc d'arrêter l'enfouissement qui devra de toutes façons diminuer drastiquement dès 2025 (objectif de 50 % de réduction des déchets enfouis, imposé par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015). Plusieurs participants rejoignent cette position : « *l'incinérateur n'est pas une solution mais un remède à court terme* ». Le centre de traitement des déchets de Pierrefonds arrive à saturation en 2022. À partir de cette date, l'obligation de continuité de service de la collectivité implique de mettre en place cette installation dès 2023. Quant au « *Plan zéro déchet* », soutenu par la Région, il ne serait théoriquement effectif qu'en 2030.

S'agissant de l'objectif zéro déchet, M. Cheverry, expert de l'ADEME, indique (atelier du 29 octobre) que : « *Le zéro déchet aujourd'hui, pour nous, il n'est pas possible...Sincèrement on serait prêt à mobiliser tous les moyens, je crois que tout le monde est convaincu de ça, je ne sais pas dans 10 ans, dire qu'on a réduit par 4 ou par 5 la production des déchets des ménages, c'est quelque chose que nous on ne croit pas faisable.* ». Il ajoute : « *trois conditions sont à respecter pour la réussite du projet* :

- *Utiliser des meilleures techniques ;*
- *S'assurer des conditions de combustion, en particulier lors des phases de démarrage, d'arrêt ou de variation des combustions qui entraînent des pics d'émissions de polluants « problématiques pour les installations. » ;*
- *S'assurer que toutes les techniques de capteurs et de mesures des émissions dans l'environnement permettent une véritable surveillance en temps réel. ».*

Le directeur de l'ADEME complète « il ne faut pas opposer incinération et recyclage... Sur les aspects recyclage et valorisation, un appel à projets a été lancé l'année dernière avec la Région sur l'économie circulaire. Aujourd'hui on a à peu près 50/60 projets que nous accompagnons sur l'économie circulaire avec la Région. Il commence à poindre quelques filières de recyclage sur lesquelles on espère pouvoir travailler, c'est à dire le plastique c'est prometteur, il semblerait qu'on ait des possibilités sur La Réunion sur des filières locales, les plastiques, peut-être le papier ».

Les opposants au projet considèrent qu'une gestion durable des déchets limiterait leur impact sur la santé et

l'environnement alors que ce projet est basé sur « une gestion marchande des déchets ».

Quelques participants estiment que ce projet est un « contre-sens sanitaire, environnemental et économique », une « contre-solution » plus polluante que la décharge actuelle, moins économique et plus consommatrice de foncier. Ils dénoncent par ailleurs « l'absence de gestion globale collective multi-partenaire associé à ce projet pour favoriser la valorisation matière, la réduction des déchets, l'éducation et la sensibilisation de la population, etc. ». Un autre réclame également plus de concertation avec les autres collectivités pour imaginer une solution plus adaptée.

D'autres acteurs pointent du doigt ce qu'ils considèrent comme un gaspillage de fonds public puisqu'on envisage deux projets similaires aux deux bouts de l'île (l'un à Pierrefonds, l'autre à Sainte-Suzanne sur le territoire de la Cirest), sans réfléchir à une mutualisation de moyens. Certains regrettent l'absence d'une coordination au niveau de l'Océan indien qui permettrait de traiter spécifiquement certains déchets (verre, pneus, plastique...) dans l'un ou l'autre pays de la zone.

Enfin, il faut souligner que la signature -en mars 2017- d'un marché de réalisation et d'exploitation du pôle multi-filière a pu faire penser que le débat sur l'opportunité était sans objet.

6.2. Le projet incite-t-il à un changement de comportement des citoyens vis-à-vis du traitement des déchets ?

La valorisation des déchets est, pour une partie des participants, une « *solution de bout de chaîne, mais nécessaire* ». Auparavant, il faut apprendre à mieux consommer afin de réduire la quantité de déchets que nous produisons.

Qu'ils soient pour ou contre le projet, beaucoup insistent en effet sur la nécessité d'un « changement de conscience généralisé » et d'une éducation écologique. Changer les mentalités est pour eux indispensable et urgent.

Par exemple, pour les jeunes, il faudrait que « *ce soit cool d'être propre* » ; pour beaucoup de citoyens il est facile de fabriquer soi-même sa lessive et son shampoing sans produits chimiques et sans emballages, de trier, de refuser les suremballages et les fameuses barquettes à usage unique. Il est urgent de baisser le volume de notre consommation pour un « *comportement de consommation raisonnée et responsable* ». Un participant suggère de créer une application qui permettrait de mieux trier : plusieurs personnes se plaignent en effet de ne pas savoir comment trier certains produits (rideau de douche, brique de jus de fruit et même radiographies argentiques...) - « *on manque d'information pour savoir quel bac utiliser selon certains types de déchets* ».

La mauvaise qualité de l'eau dans certaines villes de La Réunion est également montrée du doigt car elle oblige à consommer de l'eau en bouteilles... de plastique !

L'éducation est le maître-mot, elle devrait donc démarrer dès le primaire : « *“initier” et éduquer les jeunes générations à moins et mieux consommer et à trier les déchets quotidiens? Les enseignants se sentent bien seuls face à l'ampleur de la tâche* ».

La répression est aussi, selon certains, un outil à envisager : taxer les suremballages, appliquer le principe du « *pollueur-payeur* » aussi bien aux entreprises qu'à la grande distribution et aux particuliers, permettrait de mieux assurer l'avenir de La Réunion. Certains vont même jusqu'à préconiser de mettre en place des poubelles à puce ainsi que « *de vraies brigades capables de sanctionner immédiatement et lourdement les contrevenants : jets de déchets, voitures polluantes, dépôts sauvages, pique-niqueurs makotes. Chaque contrevenant devrait effectuer des TIG au sein de la décharge ou dans un centre de tri des déchets* ».

Quelques participants considèrent que les entreprises ont déjà initié ce processus de diminuer les emballages et que l'on trouve de plus en plus de produits en vrac ou sans suremballage (dentifrice sans boîte, remplacement des

emballages à base de produits pétroliers par des emballages fabriqués à partir de céréales etc.) mais beaucoup déplorent l'abondance de suremballages dans la grande distribution. Pour d'autres, « *l'utilisation de l'octroi de mer peut valablement orienter les importateurs vers des comportements plus vertueux* ».

Pour les opposants au projet, plutôt que d'investir des millions d'euros dans cette unité, on devrait plutôt mener des actions propres à inciter à recycler plus, limiter le gaspillage, encourager le compostage et le réemploi, éviter les suremballages. Pour eux, cette installation n'est pas une solution durable et ne responsabilise pas le consommateur car elle ne remet « *pas en question nos manières de consommer sur le territoire qui sont inadaptées pour l'environnement et les générations futures* ». Il faut au contraire chercher à « *diminuer à la source nos productions de déchets, et non favoriser la surconsommation à outrance en déresponsabilisant les citoyens* » et « *mettre en place des recycleries ...et soutenir les projets visant à lutter contre l'obsolescence ou le gaspillage* ». Il faut chercher « *à mieux trier en adoptant la redevance incitative, au poids ou à la levée, avec correctif social, à la place de la taxe injuste d'enlèvement des ordures ménagères* ».

La création d'une installation multi-filière est pour eux un signal inverse à l'éco-consommation envoyé aux citoyens signifiant "vous pouvez consommer, on s'occupe de brûler les déchets".

« *la centrale que vous proposez va nous inciter à produire toujours autant de déchets* ».

Dans sa contribution, la SREPEN souhaite que la compétence « Prévention et réduction à la source » gérée par les EPIC soit transférée à ILEVA et qu'il gère un réseau bien réparti sur le territoire de déchetteries et de ressourceries. Elle estime que la sensibilisation et la prévention peuvent réduire de 20 à 40% la production des déchets ménagers. Elle suggère qu'avec les déchets ménagers ILEVA gère les déchets en provenance de l'activité économique et industrielle avec une tarification adaptée et qu'elle crée un centre de stockage de déchets dangereux.

6.3. Quels effets le projet induit-il sur l'environnement ?

Au-delà des incidences immédiates du projet (en arrêtant l'enfouissement, selon ses défenseurs, on arrête la pollution des sols et des mers par l'écoulement des lixiviats, on préserve le foncier, on limite les risques sanitaires liés aux animaux qui errent sur la décharge, on améliore le paysage...), les bienfaits sur l'environnement d'un comportement raisonné qui serait induit par le projet sont nombreux.

En effet, selon beaucoup de participants, diminuer sa consommation, c'est diminuer nos déchets, donc diminuer la quantité de polluants dans les sols et dans la mer, décourager les dépôts sauvages...

C'est aussi faire de l'île un territoire plus propre, le transformer en vitrine de l'éco-consommation, en faire une île pilote et un modèle « d'île verte » : c'est « *redonner ses lettres de noblesse à la Réunion lointan* » ; l'insularité exige un comportement différent pour améliorer l'image de l'île : « *La Réunion pourrait devenir une figure de proue pour les ultra-marins français* ». Certains préconisent de « *suivre l'exemple d'autres territoires dans le monde... Capannori, Roubaix, Vence, San Francisco, Kamikatsu, etc.* ».

La question des résidus (mâchefers et résidus d'épuration des fumées) a également été abordée. Sur ce sujet Eddy Lebon a précisé le 11 décembre : « *Ces déchets générés par la combustion des CSR (Combustible solide de récupération) on ne peut pas les appeler des REFIOM puisque ce ne sont pas des ordures ménagères qui vont aller en combustion brute. Ce sont des CSR issus des ordures ménagères donc triés en vue d'une combustion et d'une valorisation énergétique et donc débarrassés d'éléments générant des polluants, comme les PVC, qui génèrent ce qu'on appelle les dioxines et furanes...Il y a 2 types de traitement, le stockage, en ISDD (Installation stockage de déchets dangereux) ou le traitement thermique qui est un peu moins répandu, notamment par plasma ou vitrification. Aujourd'hui ce traitement n'existe pas à La Réunion et on est obligé d'appliquer un contrat pour l'export dans de bonnes conditions*

vers la Métropole... ».

Le maître d'ouvrage estime à 5000 tonnes les résidus de fumée issus annuellement des 130 000 T qui vont entrer en combustion. Seront enfouis dans la tranche 7 du centre de Pierrefonds les refus non dangereux qui ne peuvent être valorisés.

6.4. Les avantages annoncés du projet et la réduction des déchets peuvent-ils également être économiques ?

Beaucoup de participants pensent que le projet peut être à l'initiative de nouvelles filières locales de réemploi et de recyclage. Ces filières pourraient créer de l'emploi et contribuer à la diminution de l'exportation de nos déchets ultimes. L'image d'une île plus propre et porteuse d'une meilleure qualité de vie contribuerait au développement du tourisme pratiqué par des gens de plus en plus concernés par l'environnement.

La charge fiscale du traitement des déchets serait également allégée par un traitement plus adapté des déchets, comme le propose le projet d'ILEVA. En effet, la Loi de finance 2019 prévoit une augmentation substantielle de la taxe globale sur les activités polluantes (TGAP), en vue d'inciter les collectivités à développer des solutions favorisant la réduction des déchets à la source, le tri et le recyclage : la TGAP passera ainsi de 17€/tonne aujourd'hui à 65€/tonne en 2025. Cette augmentation serait supportée par les ménages via la taxe sur les ordures ménagères (TEOM). Ainsi, le coût de l'enfouissement pour les mêmes volumes serait doublé (de 15,6M€ aujourd'hui à 29,7M€ en 2025).

La réduction des déchets permettrait de réduire considérablement le volume de la décharge actuelle ; l'installation permettrait, par le *landfill mining*, de retraiter une partie des déchets enfouis et la consommation de foncier, qui est une denrée rare à La Réunion, en serait diminuée.

La relocalisation de la production est souhaitée par certains ; pour certains participants, gérer mieux nos déchets permettrait de relocaliser l'économie : les fruits et légumes produits localement n'ont pas besoin d'emballages, on peut réutiliser certains déchets (déchets verts notamment pour le paillage, le compost, l'alimentation d'animaux), recycler (l'huile, le plastique, le verre), réparer (les appareils informatiques et électroménagers). Cette relocalisation redonnerait ainsi du pouvoir d'achat aux Réunionnais.

6.5. Les aspects de santé publique ont également été largement abordés.

L'unité de valorisation énergétique suscite des craintes : beaucoup de participants craignent l'émanation dans l'atmosphère de gaz « *hautement toxiques* », de « *quantité énorme de gaz à effet de serre qu'est le CO₂* », et la production de mâchefers et de REFOM qui devront ensuite être expédiés par bateau en métropole pour stockage en installation spécialisée. Les vents du sud-est font craindre à certains la dispersion de la pollution jusqu'à Saint-Louis et les Avirons.

Pour d'autres, à l'inverse, la nouvelle usine de valorisation sera contrainte de respecter les réglementations en vigueur sur la qualité des rejets dans l'air, mettra fin à la décharge à ciel ouvert qui attire nombre d'animaux errants, de rats et d'oiseaux porteurs de maladies vectorielles, envoie des émanations de méthane dans l'atmosphère, laisse filtrer des lixiviats dangereux pour les nappes phréatiques et les sols, provoque des incendies dangereux et polluants et constitue « *une insulte au paysage du sud de l'île* ». Pour eux, cet outil permettrait d'avoir une vie plus saine et d'être en meilleure santé.

Le maître d'ouvrage a présenté les conditions d'exploitation de l'installation au cours de l'atelier qui s'est déroulé le 29 octobre 2019 ; il y a confirmé que le traitement des fumées de la future centrale énergétique respectera les seuils de rejets fixés à l'arrêté du 23 mai 2016 relatif aux installations de production de chaleur à partir de combustible de

récupération, les seuils définis dans le *BREF* (future réglementation européenne des déchets) et y a garanti des seuils inférieurs de 30 % aux exigences de la réglementation pour les oxydes d'azote, les dioxines et les furanes.

Lors de ce même atelier le professeur Narbonne a rappelé que l'incinération n'est plus la source la plus importante de pollution de l'air, qui est plutôt provoquée par la circulation automobile (et surtout les camions) et la combustion du bois.

Le docteur Chauvet a été dans le même sens lors la réunion de clôture : « *Je suis membre de Zéro déchet et comme j'entends les questions d'inquiétude et d'anxiété sur la santé. Je voulais d'abord dire qu'il y a eu en octobre 2019 le compte rendu des vérifications inopinées et prévues de l'UVE de Montbéliard. Donc ça vous pouvez le retrouver sur Internet et c'est très instructif puisqu'il y a les prélèvements de l'ATMO pour l'air et il y a les prélèvements sur toutes les mousses avec les résidus de métaux dans les mousses. Il s'est avéré avec ces contrôles que l'air était plus sain autour de l'UVE que près d'un carrefour routier ou d'une zone industrielle. Donc ça vous rassure un peu, après les cancers c'était en 2008, depuis il y a eu des publications nombreuses qui ont invalidé cela, c'était faux parce que c'était sur les anciennes centrales où il n'y avait pas de traitement des fumées...` Donc si on arrête d'enfouir, si on arrête le ramassage qu'est-ce que les gens vont faire ? Dans l'immédiat en 2020 ? Je n'ai pas entendu une solution d'urgence qui satisfasse à la situation actuelle. Donc tendons tous vers le zéro déchet mais ce projet multi filière qui a une durée de vie de 20 ans et éventuellement réversible ou qui pourra prendre de la bagasse ou des ordures de Mayotte, je ne vois pas l'inconvénient à refaire brûler tous ce qui est dans ces casiers ».*

Par ailleurs, le maître d'ouvrage a précisé qu'il avait conclu un accord avec ATMO afin de mettre en place une surveillance de la qualité de l'air par un intervenant neutre et reconnu : ce plan de surveillance consistera à mesurer les dépôts atmosphériques par la collecte et l'analyse des eaux de pluie, poser des systèmes d'aspiration d'air avec filtres qui sont ensuite analysés et mesurer en continu les concentrations atmosphériques des polluants (dioxyde d'azote, monoxyde de carbone, dioxyde de soufre, particules fines inférieures à 10µm).

ILEVA a également rappelé que la valorisation énergétique des déchets est l'une des industries les plus contrôlées. Certains participants ont d'ailleurs souligné, au cours de la concertation, que l'UVE serait certainement mieux contrôlée que certaines installations de combustion actuelles sur l'île.

7. AVIS DES GARANTS SUR LA CONCERTATION

7.1. L'organisation

7.1.1. Un calendrier très contraint

L'organisation de la concertation était dominée par de fortes contraintes de calendrier. Relevant de l'article L121-18, l'organisation de la concertation devait être validée par la Commission nationale du débat public, dont les réunions plénières sont mensuelles.

Les vacances scolaires australes, d'une durée d'un mois, débutaient d'autre part le 20 décembre : il fallait éviter de prolonger la concertation au-delà de cette date, à partir de laquelle le public est moins disponible.

La prudence imposait en outre de ne pas déborder sur la période pré-électorale des élections municipales, organisées les 15 et 22 mars 2020.

Pour cette raison il a été décidé d'organiser la concertation du 21 octobre au 12 décembre 2019, ce qui nécessitait une validation du programme par la CNDP au plus tard lors de sa séance du 2 octobre. Cette durée de cinquante-deux jours paraissait suffisante sous réserve que la concertation soit suffisamment dense.

7.1.2. Une préparation intensive dès la césure estivale

La décision de la CNDP datant du 3 juillet 2019, il a fallu organiser un travail intensif avec le maître d'ouvrage pour mener à bien la conception du dispositif de concertation dans toutes ses dimensions. Ce travail de préparation a été assuré lors de nombreux contacts entre l'équipe des garants et le maître d'ouvrage, soit au cours de réunions soit par échanges de courriels ou au téléphone.

Le maître d'ouvrage s'est assuré le concours de l'agence Stratégies & Territoires pour la conception et la production de son dispositif de concertation.

Les garants ont trouvé tout au long de ce processus et lors de la concertation un maître d'ouvrage à l'écoute qui a répondu à leurs demandes ou suggestions quant à l'organisation de cette concertation. Ils soulignent l'excellent climat de travail qui marqué leurs relations avec les équipes d'ILEVA.

7.2. L'information du public

7.2.1. L'information préalable à la concertation

L'information préalable du public est une phase cruciale et difficile à réussir, ce d'autant que le maître d'ouvrage ne disposait dans le cas d'espèce que de 19 jours entre la décision de la CNDP et le démarrage effectif de la concertation. Une grande attention a donc été portée à la qualité et à l'intensité de la campagne d'information préalable.

L'avis réglementaire du démarrage de la concertation a été affiché en mairie dès le 4 octobre, et publié dans la presse quotidienne régionale (journal de l'île de la Réunion et le Quotidien) le 5 octobre.

Cette information réglementaire a été complétée par une campagne d'information intense qui a été décrite au chapitre 4.2.

Les garants estiment que ce dispositif très complet a permis d'informer de façon très satisfaisante le public sur la concertation et ses modalités d'organisation.

7.2.2. L'information durant la concertation.

L'information préalable a été complétée lors de la concertation par d'autres campagnes d'information :

- Deux vagues supplémentaires de spots radio du 26 au 29 novembre et du 2 au 6 décembre ;
- Sept pleines pages dans la presse quotidienne (JIR et Quotidien les 22/11 et 4/12) et dans la presse spécialisée (JIR TV et VISU JIR TV les 23 et 26/11, Eco Austral de novembre) ;
- Une nouvelle campagne digitale du 25/11 au 01/12.

7.2.3. Le site Internet

Le site internet de la concertation a été ouvert en même temps que la concertation. Son architecture a été conçue de façon à informer le public sur son déroulement, lui permettre de s'exprimer, et lui fournir les informations utiles sur le projet mis en concertation.

L'alimentation de la rubrique contributions a été effectuée soit directement en ligne soit à partir des tablettes dont étaient munis les agents d'ILEVA lors des débats mobiles ; huit contributions sont parvenues directement par courriel, et une par courrier. Ces contributions sont consultables en ligne, et s'il y a lieu, avec les réponses du maître d'ouvrage, et dans certains cas des garants. Seulement deux cahiers d'acteurs ont été produits ; ils sont également consultables en ligne. Les contributions ont été soumises à modération selon des règles inspirées de celles de la CNDP. Une seule contribution a dû être refusée à ce titre. A noter que plusieurs contributions très fournies, certaines comportant un

grand nombre de questions souvent identiques ou très similaires, ont été déposées sur le site ou transmises par courriel au dernier moment.

La partie médiathèque propose treize documents et une vidéo de présentation ; les documents sont soit relatifs à la concertation elle-même (décisions, documents de présentation, lettre aux habitants) soit les cinq études réalisées pour l'élaboration du projet. La liste des documents mis en ligne est jointe en annexe. Ce corpus documentaire très complet n'a pas empêché certains contributeurs de poser des questions dont ils auraient pu y trouver les réponses, en particulier dans le dossier de présentation.

Le site Internet est resté ouvert après la concertation et servira de support à l'information du public durant les procédures qui suivront. Il a par contre été fermé aux contributions le 12 décembre au soir, date à laquelle 1274 contributions en ligne avaient été enregistrées.

7.2.4. La page Facebook

La page Facebook a été ouverte le 18 octobre soit le lendemain de la conférence de presse ; la page a continué de fonctionner après la fin de la concertation. Comme pour le site Internet la page Facebook sera utilisée par le maître d'ouvrage comme support pour l'information du public.

L'activité Facebook est restée assez calme jusqu'à la fin de la concertation. Les publications ont été assez peu commentées ou partagées, et la page comptait à la date de rédaction du compte-rendu 123 abonnés. Le maître de l'ouvrage annonce cependant 510 000 personnes touchées.

7.3. L'architecture de la concertation

7.3.1. La conférence de presse

La conférence de presse d'ouverture a été organisée le jeudi 17 octobre de façon à permettre à la presse d'en rendre compte avant la fin de la semaine qui a précédé le début de la concertation. Malgré une assistance peu nombreuse les retours presse ont été corrects (JIR et Quotidien, Réunion première, Freedom).

7.3.2. Les rencontres de proximité.

Compte tenu de l'ampleur de la zone géographique concernée et de la nécessité de toucher le plus large public possible il a été décidé de privilégier les rencontres de proximité. Le dispositif mis en œuvre s'est donc pour l'essentiel basé sur des débats mobiles, que le maître d'ouvrage a baptisé « ILEVA tour » et qui a pris les deux formes suivantes :

- Présence d'un Stand sur les lieux de rassemblement : marchés forains, évènements thématiques (Semaine européenne de la réduction des déchets, Opération "Pas de quartier pour nos déchets"...), centres commerciaux...au total 27 rencontres de ce type ont été organisées ;
- Équipes mobiles qui sont allées à la rencontre du public sur les plages, marchés forains, lycées, fêtes etc. Un total de 59 rencontres de ce type ont été organisées.

Ces débats mobiles qui ont nécessité un engagement important du personnel d'ILEVA ont permis de rencontrer plus de 1500 personnes.

7.3.3. La journée d'ateliers du 29 octobre

Compte tenu de la grande technicité du projet et des controverses sur les techniques envisagées comme sur les conséquences environnementales des choix opérés il a été convenu d'organiser une journée d'ateliers consacrée à l'examen des principales dimensions techniques et environnementales du projet. Cette réunion s'est tenue le 29 octobre à Saint Pierre. Elle a rassemblé une cinquantaine de participants, venus sur inscription ou sur invitation.

Les présentations des conférenciers ont été mises en ligne et les débats qui ont suivi les conférences ont été consignés sous forme de Verbatim.

Le public dispose ainsi d'une documentation qui complète celle mise en ligne dans la partie médiathèque du site, et apporte des réponses détaillées au beaucoup des questions posées lors de la concertation.

7.3.4. La séance de clôture.

Le 11 décembre a été organisée à St Pierre la séance de clôture, au cours de laquelle le maître d'ouvrage et les garants ont présenté leurs premières conclusions suite à la concertation. Séance publique accessible sur inscription, cette réunion a rassemblé environ 70 personnes qui ont débattu dans le calme malgré la manifestation des opposants et la contre-manifestation des soutiens au projet qui sont restés à l'extérieur de la salle.

Cette séance a fait l'objet d'un verbatim.

7.3.5. En conclusion

Les garants considèrent que le maître d'ouvrage a déployé un dispositif complet qui a permis au public de s'informer et de contribuer au débat, s'il le souhaitait.

Le public a eu accès à une information complète sur le projet ; les contributions ont été mises en ligne sans délai notable, les questions posées ont reçu des réponses.

Une association, opposée au projet, a critiqué la durée, à ses yeux insuffisante, de la concertation, évoquant une durée de six mois. Les garants ont répondu à cette critique en rappelant d'une part les textes qui encadrent entre 15 jours et trois mois la durée des concertations et d'autre part les contraintes locales qui ont été indiquées au 7.1.1.

7.4. Les positions en présence

De nombreuses réactions se sont exprimées à l'occasion de la concertation, les principales thématiques en ont été analysées en détail au chapitre 6. On se trouve en gros en présence de trois catégories de réactions.

7.4.1. Les soutiens au projet

Une partie du public adhère au projet sans formuler d'argumentation structurée.

Une autre partie du public, moins nombreuse, soutient le projet en développant un argumentaire plus structuré qui reprend grosso modo celui du maître d'ouvrage.

7.4.2. Les réactions neutres vis-à-vis du projet mais sensibilisées à la problématique environnementale des déchets

Beaucoup de réactions déplorent la quantité de déchets produite ou le comportement des habitants, source des difficultés actuelles : dépôts sauvages, production importante d'ordures qui a conduit à la situation actuelle. Ces commentateurs préconisent assez souvent de recourir à la réglementation, la fiscalité ou à la répression pour régler les problèmes. À noter que la SREPEN, importante association de défense de l'environnement de l'île, reconnue par l'État et affiliée à FNE, a produit une contribution dans laquelle elle ne prend pas position vis-à-vis du projet mais formule quatre recommandations sur l'organisation technique ou institutionnelle de la filière déchets et du recyclage.

7.4.3. Les opposants

Enfin un noyau actif d'opposants organisés autour d'associations, parmi lesquelles « zéro déchets », s'opposent au principe de la valorisation énergétique qu'ils qualifient d'*incinération*.

Ce débat sémantique n'est évidemment pas innocent : le terme d'incinérateur est en effet associé à la combustion

des ordures ménagères avant tri et reste très connoté en raison des multiples problèmes de pollution du passé causés par des installations anciennes et pas aux normes actuelles; un intervenant a ainsi cité lors de la réunion du 11 décembre une [étude](#) de l'institut de veille sanitaire datant de 2008 et qui porte sur la prévalence des cancers parmi les populations exposées aux rejets atmosphériques d'incinération durant les années 1970 à 1980. En revanche le maître d'ouvrage n'a utilisé que le terme d'*Unité de Valorisation Énergétique*, qui ne valorise que des refus de tri dont la composition est donc différente de celle des ordures ménagères, et en principe moins chargée en polluants.

7.5. La dimension économique du projet

L'équilibre économique du projet repose sur un certain nombre d'hypothèses quant au financement de l'investissement et aux recettes futures de fonctionnement.

Or celles-ci sont incertaines ou ont été contestées par les opposants, au moins sur deux points importants.

7.5.1. Le financement du FEDER.

ILEVA fait état d'un financement du programme FEDER 2014-2020-axe 5 de 18,5 M€, correspondant à 50% de l'enveloppe allouée, le reste-allant au projet jumeau du nord. Or certains [opposants](#) ont fait état d'une annulation de cette enveloppe, ce qui remettrait en question l'équilibre du financement du projet. Cette annulation n'a pas fait, à la date de rédaction de ce compte-rendu, l'objet d'une notification de la Région. ILEVA indique dans sa réponse que le financement FEDER représente moins de 7% du projet, mais 7% ne peuvent être considérés comme négligeables.

7.5.2. Le tarif de rachat de l'énergie électrique produite.

L'UVE du projet ILEVA figure à la programmation pluriannuelle de l'énergie actuellement en vigueur à la Réunion (décret 2017-530 du 12 avril 2017 -PPE 2018-2023).

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) a été saisie du dossier par EDF le 19 octobre 2018. Or la CRE n'avait pas rendu sa réponse au moment du démarrage de la concertation, soit plus d'un an après la saisine.

Selon le député Lorion, « *Son président a affirmé que « s'agissant d'un achat de gré à gré avec EDF-SEI, il ne lui (était) pas possible d'autoriser EDF-SEI à procéder à l'achat de l'électricité produite dès lors que le projet ne serait pas dans la prochaine programmation pluriannuelle de l'énergie »* (question écrite [13552](#) du 23/10/2018, restée sans réponse du gouvernement à ce jour).

Il semble en effet que la Région ait décidé de supprimer l'UVE d'ILEVA dans la prochaine version de la PPE qui sera applicable après 2023. Selon le directeur général adjoint à la Région (ateliers du 29 octobre) : « *La première PPE nous couvrait pour la première période donc 2016 / 2018, elle a été validée effectivement par un arrêté interministériel comme le disait M. LEVY en avril 2017. Cette première PPE prévoyait explicitement une filière déchets avec une installation de 16 mégawatts. Depuis le mois de septembre 2017, des travaux de révision de cette PPE ont été engagés, cette fois-ci pour couvrir la période 2019 - 2023 et 2023 - 2028 donc les deux futures périodes de cinq ans... Nous avons pris une délibération le 29 mars 2019 où effectivement on n'a pas retenu cette filière dans la PPE parmi les priorités... C'est une position arrêtée par le Conseil régional en sachant que le processus de validation doit se poursuivre avec saisine de l'autorité environnementale, avis des conseils et comités consultatifs nationaux et également une mise à disposition du public. ».*

Sur le prix de rachat de l'électricité qui est fixé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) le Représentant de la Région précise : « *S'il (ndlr : le projet RUN'EVA) n'est pas dans la PPE c'est la technologie la moins chère du marché qui s'applique, c'est à dire qu'il y a un impact sur le prix de rachat. ».*

Il n'appartient pas aux garants de commenter l'incertitude dans laquelle ILEVA est maintenue sur l'économie de son

projet. Ils se doivent par contre de constater qu'elle n'a pas permis d'approfondir cette très importante thématique lors de la concertation, ce qui a privé le public d'un élément d'information et de réflexion important.

7.6. Les engagements du maître d'ouvrage

A l'issue de la concertation le maître d'ouvrage a pris quelques premiers engagements pour la suite de la vie du projet :

- Poursuite de l'information sur l'avancée et l'actualité du projet (site internet, e-mailing...).
- Poursuite des interventions auprès des publics scolaires pour sensibiliser les plus jeunes.
- Organisation de visites du site de Pierrefonds (sur inscription) pour partager le diagnostic sur les limites du tout-enfouissement.
- Organisation d'un nouveau séminaire d'information, en présence d'experts, pour échanger notamment sur les enjeux de santé publique dans la gestion des déchets.
- Dans le cadre du Contrat d'Objectifs Déchets Outre-Mer, conduire une réflexion avec les EPCI pour développer et coordonner les actions de prévention, mettre en œuvre une stratégie de tri à la source des bio-déchets, optimiser l'efficacité du service public de gestion des déchets.
- Concrétiser le partenariat avec ATMO Réunion pour assurer un contrôle régulier de la qualité de l'air aux abords de la future infrastructure.

Les garants valident ces premières orientations qui répondent pour certaines d'entre elles aux recommandations formulées au chapitre suivant.

7.7. En conclusion : une concertation bien organisée, mais un espace de discussion limité

Les garants accordent un satisfecit au maître d'ouvrage pour l'organisation de la concertation. Des moyens importants ont été mobilisés pour l'information du public et le personnel d'ILEVA s'est mobilisé à tous les échelons pour assurer la présence sur le terrain.

Malgré la durée, jugée insuffisante par certains, de la concertation, la présence sur le terrain a été dense et le public a eu les moyens de s'informer et de s'exprimer. Il pourra continuer à le faire dans le futur, le maître d'ouvrage conservera la page Facebook et le site Internet pour l'information sur les procédures à venir.

Il reste que cette concertation n'a pu offrir qu'un espace de discussion limité, ce que certains ont déploré ; la passation en début d'année 2017 d'un marché pour la construction et l'exploitation du site a contribué au sentiment que les jeux étaient faits.

Les marges de manœuvre du maître d'ouvrage sont en réalité limitées : la politique de l'État décourage fortement la poursuite de l'enfouissement et dans le contexte insulaire les options sont limitées. La poursuite de la politique actuelle d'enfouissement n'est pas envisageable et l'opportunité d'un projet y mettant un terme n'est pas contestable, et n'a d'ailleurs été contesté par personne.

Les choix se limitaient dès lors à quelques options : incinération, gazéification, outil multi-filière avec valorisation énergétique, zéro déchet c'est-à-dire réduction des déchets à la source et recyclage des déchets produits.

Le choix de l'outil multi-filière n'a pas réellement fait l'objet de contestations pour ce qui concerne la partie tri-recyclage-méthanisation ; c'est l'unité de valorisation énergétique qui a concentré les oppositions.

Il est à noter que l'autre partie de l'île a fait le même choix pour le traitement de ses déchets, quoiqu'avec une organisation juridique différente faisant appel au privé ; un dossier de valorisation énergétique a également été déposé à la CRE et dans l'attente de la mise en place de l'installation les combustibles solides de récupération (CSR) pourraient être exportés.

L'option zéro déchets est avancée par les opposants au projet mais elle est considérée comme irréaliste autrement qu'à long terme par le maître d'ouvrage et les principaux experts compétents (ADEME, CGEDD).

Les espaces de discussion ont donc essentiellement porté sur les options de réversibilité de l'UVE et sur les actions d'éducation du public sur la gestion à la source des déchets, domaine où les marges de progrès sont importantes.

8. RECOMMANDATIONS DES GARANTS

A l'issue de la concertation, le maître d'ouvrage a pris un certain nombre d'engagements pour la suite du projet (détaillés au chapitre précédent).

Nous ne pouvons qu'encourager la mise en œuvre des actions annoncées.

Un grand nombre de sujets, connexes au projet, ont été abordés pendant la concertation, au cours de laquelle des préoccupations sont apparues qui dépassent largement le simple cadre du projet.

C'est pourquoi nous formulons les recommandations suivantes pour accompagner la mise en œuvre du projet jusqu'à son démarrage et au-delà.

8.1. Recommandation 1 : mettre en œuvre une stratégie assumée d'accompagnement et d'éducation des ménages à une meilleure gestion de leurs déchets

Les porteurs du projet RUN'EVA ont expliqué que, loin d'aller à l'encontre de la démarche tendant à réduire le volume de nos déchets, le projet est complémentaire à cette démarche et contribue à inciter à un comportement écoresponsable : le choix d'une gestion multi-filière basée sur la complémentarité de plusieurs solutions techniques (unité de tri destinée à extraire les matières valorisables, dont la FFOM, unité de méthanisation, composée de deux digesteurs indépendants, qui traitera séparément d'une part la FFOM extraite des déchets, d'autre part les biodéchets collectés séparément, centrale de valorisation des CSR et du biogaz en électricité) et la synergie entre ces filières concentrées sur un même site vont dans ce sens.

Nous leur recommandons d'aller plus loin encore dans ce rôle d'acteur éclairé dans le domaine du traitement des déchets. Cela leur permettrait en outre de démontrer la réalité du principe de réversibilité du projet.

Partant du quadruple constat que :

- le volume global des déchets sur l'ensemble du territoire reste à peu près stable (l'augmentation de la population étant compensée par une diminution de la production des déchets des ménages) ;
- le tri en amont de l'apport de déchets au centre de traitement comporte de larges marges de progrès ;
- un nombre croissant de citoyens est convaincu qu'il n'y a pas d'autre choix que de changer nos comportements, particulièrement sur un territoire insulaire contraint, pour préserver l'environnement qu'ils lègueront à leurs enfants ;
- la Région initie une stratégie ambitieuse à objectif « zéro déchet » à 2030 ;

nous pensons qu'ILEVA peut jouer un rôle moteur dans la marche vers une réduction drastique du volume des

déchets.

Notre première recommandation est donc de mettre en place une stratégie assumée d'accompagnement et d'éducation des ménages à une meilleure gestion de leurs déchets.

Cette stratégie pourrait s'appuyer sur certaines mesures déjà annoncées, comme des actions systématiques de sensibilisation des scolaires, et être complétée par la mise en place d'une lettre d'information (les citoyens déjà motivés veulent savoir à quoi sert le tri auquel ils se contraignent, comment recycler et réutiliser, quelles filières sont en place, quelles filières sont en projet, comment, par des choix de consommation, amener les producteurs à renoncer aux suremballages...), la diffusion de consignes de tri plus précises (demandée pendant la concertation), l'organisation d'ateliers spécifiques sur des sujets quotidiens. Elle pourrait être utilement complétée par une rubrique dédiée sur le site d'ILEVA où les citoyens pourraient trouver des adresses, des astuces, des recommandations pour améliorer leur tri et leur recyclage, signaler les dépôts sauvages.

8.2. Recommandation 2 : en complément de la recommandation 1, appliquer dès que possible les engagements annoncés en fin de concertation :

« Dans le cadre du Contrat d'Objectifs Déchets Outre-Mer, conduire une réflexion avec les EPCI pour développer et coordonner les actions de prévention, mettre en œuvre une stratégie de tri à la source des bio-déchets, optimiser l'efficacité du service public de gestion des déchets. »

La compétence « prévention et réduction à la source » des déchets relève aujourd'hui des EPCI, elle devrait être à minima partagée entre ILEVA et les EPCI concernés ; la Région qui a la compétence du Plan de prévention et de gestion des déchets devrait être associée dans la mise en œuvre d'une stratégie adaptée.

Le changement de comportement pour réduire nos déchets ne peut se faire en un jour, ni par un seul acteur : seule la synergie et la volonté de tous les acteurs (institutionnels, entreprises et particuliers) ensemble peut changer les choses. ILEVA est légitime pour prendre le leadership, sur son territoire, de la coordination entre les instances afin d'améliorer leur efficacité. Cette demande a d'ailleurs été formulée à plusieurs reprises durant la concertation.

8.3. Recommandation 3 : poursuivre le dialogue entamé

La concertation a révélé une grande préoccupation des citoyens par rapport au traitement de leurs déchets. Elle a été l'occasion d'échanges argumentés autour de thèmes sur lesquels elle n'avait pas eu l'occasion de s'exprimer auparavant. Les citoyens ont fait part de leurs craintes et de leurs réticences. Le porteur de projet a apporté des réponses. Ce dialogue doit continuer pour que le citoyen s'approprie non seulement le projet, s'il doit se faire, mais aussi la problématique tout entière.

Les moyens de poursuite de ce dialogue sont divers et nombreux, et certains ont déjà été annoncés par le maître d'ouvrage :

- création d'un comité d'usagers, à des fins d'information sur l'évolution du projet mais aussi de remontée des questions et attentes des usagers ;
- opérations portes ouvertes ;
- diffusion d'une lettre d'information (déjà évoquée dans la recommandation 1) auprès d'un public déjà connu et qui pourrait s'enrichir progressivement de nouveaux destinataires ;
- rubrique dédiée sur le site d'ILEVA : à double objectif, cette rubrique peut informer mais aussi permettre aux citoyens de poser des questions ;

- organisation d'ateliers sur des sujets répondant aux attentes des citoyens (enjeux sanitaires du projet, consignes de tri...).
- Maintien de la page Facebook et du site de la concertation.

De la poursuite du dialogue dépendront l'acceptation du projet par les citoyens et la réussite de la démarche globale sur la problématique des déchets. Et cela, même si les oppositions continuent de s'exprimer, ce qui est sain et légitime dans une démocratie dès lors qu'elles servent l'intérêt général.

Dominique de Lauzières



Garante

Laurent Pavard



Garant

Bernard Vitry




Garant

9. ANNEXES

9.1. La lettre de saisine



Dossier suivi par : Eddy LEBON
Virginie RIVIERE
eddy.lebon@ileva.re; virginie.riviere@ileva.re
Tél : 0262 71 28 18



Le Président d'ILEVA
Syndicat Mixte de Traitement des Déchets
des micro-Régions Sud et Ouest
A
Madame Chantal JOUANNO, Présidente
Commission Nationale du Débat Public
244 Boulevard Saint-Germain
75 007 PARIS
Saint-Pierre, le 19 juin 2019

N° 1A 159 852 3882 9
LETTRE RECOMMANDEE AVEC AR
Nos réf. : MF/MM/EL/VR - J.9000589

Objet : Projet de pôle de traitement et de valorisation multifilière des déchets ménagers et assimilés « RunE.V.A » - Saisine de la CNDP
PJ : dossier de saisine

Madame La Présidente,

Le syndicat mixte de traitement des déchets des microrégions Ouest et Sud de l'Ile de la Réunion « ILEVA » a la volonté de s'engager dans une gestion toujours plus pérenne et plus responsable des déchets ménagers et assimilés produits sur son territoire dans un souci de performance technique, environnementale et économique, tout en garantissant la continuité du service public de gestion des déchets sur les territoires du Sud et de l'Ouest de L'île de La Réunion.

Dans cette perspective et à l'issue d'études de faisabilité et d'une concertation préalable menée avec l'ensemble des parties prenantes institutionnelles (services de l'Etat, Agence régionale de santé, ADEME, collectivités membres du syndicat ILEVA, chambre d'agriculture), ILEVA a donc décidé – compte tenu de la forte croissance démographique que connaît son territoire et de l'évolution des modes de consommation – de créer un nouveau pôle de traitement et de valorisation multifilière des déchets ménagers et assimilés dénommé « RunE.V.A ».

Dans ce contexte et en application de la loi n°2018-148 du 2 mars 2018 ratifiant l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement, le Comité Syndical d'ILEVA a décidé, lors de sa séance du 07 juin 2019, de saisir la Commission Nationale du Débat

ILEVA – SMTD
17, chemin de Joli Fond – Basse-Terre 97410 Saint-Pierre

Page 1 sur 2

Public (CNDP) conformément aux dispositions de l'article L. 121-8 II. du code de l'Environnement.

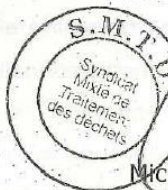
Suite à la décision du comité syndical, je saisis par la présente votre Commission du projet « RunE.V.A » de futur pôle de traitement et de valorisation multifilière des déchets ménagers et assimilés pour qu'elle détermine les modalités de participation du public en fonction de l'incidence territoriale, des enjeux socio-économiques et des impacts sur l'environnement ou l'aménagement du territoire du projet et accompagne ILEVA dans une démarche de participation du public exemplaire.

A cet égard, j'ai l'honneur de vous adresser un dossier ci-joint comprenant une description des objectifs et des principales caractéristiques du projet ainsi que des équipements qui sont créés ou aménagés en vue de sa desserte, une présentation de ses enjeux socio-économiques, de son coût estimé et de ses impacts significatifs sur l'environnement ou l'aménagement du territoire et, enfin, une description des différentes solutions alternatives au projet.

Je vous prie de bien vouloir également trouver en annexe la délibération du comité syndical d'ILEVA m'autorisant à saisir votre Commission.

Dans l'attente de votre décision, je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président



Michel FONTAINE

9.2. Décision de la CNDP



SÉANCE DU 3 JUILLET 2019

DÉCISION N° 2019 / 109 / PROJET RunEVA / 1

PROJET RUNEVA, OUTIL MULTIFILIERE POUR LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DÉCHETS DE LA RÉUNION

La Commission nationale du débat public,

- vu le Code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le II de l'article L. 121-8, et l'article L. 121-9,
- vu le courrier de saisine et le dossier annexé reçus le 21 juin 2019, de Monsieur Michel FONTAINE, Président d'ILEVA, Syndicat mixte de traitement des déchets des micro-Régions Sud et Ouest de l'île de la Réunion,

Considérant que :

- les enjeux socio-économiques et environnementaux attachés à ce projet sont majeurs pour l'île de la Réunion,
- des démarches de consultation ont préalablement été entreprises par le maître d'ouvrage auprès des parties prenantes,
- les délais de participation propres à la concertation préalable sont adaptés à traiter les alternatives et les enjeux de ce projet,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :

Il y a lieu d'organiser une concertation préalable selon l'article L.121-9.

Article 2 :

Le dossier du maître d'ouvrage devra présenter le projet dans toutes ses composantes au sens de l'article L. 122-1 du code de l'environnement, en particulier l'infrastructure de raccordement électrique.

Article 3 :

Les modalités de la concertation préalable seront définies par la Commission qui en confie l'organisation au maître d'ouvrage, selon les dispositions de l'article R.121-8.

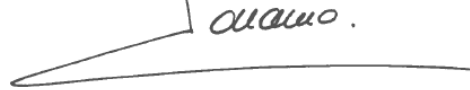
Article 4 :

Madame Dominique de LAUZIERES, Messieurs Bernard VITRY et Laurent PAVARD sont désignés comme garants du processus de concertation prévu à l'article 2.

Article 4 :

La présente décision sera publiée au Journal Officiel de la République française.

La Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jouanno', with a long horizontal stroke extending to the left.

Chantal JOUANNO

9.3. Liste des documents mis en ligne sur le site de la concertation.

Décision CNDP.

Charte de modération.

Avis de concertation préalable.

Dossier de concertation.

Synthèse du dossier de concertation.

Glossaire.

Cadre de cahier d'acteur.

Lettre d'information aux habitants (distribuée dans les boîtes aux lettres au début de la concertation).

Étude de faisabilité et de programmation : caractérisation des déchets.

Étude de faisabilité et de programmation : emprises foncières.

Étude de faisabilité et de programmation : nature des équipements.

Étude de faisabilité et de programmation : études financières et fiscales.

Étude de faisabilité et de programmation : synthèse.

9.4. Retours presse

Date	Média
17/10/2019	JT La 1ere
17/10/2019	Freedom
18/10/2019	Clicanoo.re
19/10/2019	Le Quotidien
26/10/2019	Le Quotidien
26/10/2019	Freedom
30/10/2019	Le Quotidien
26/11/2019	Actu Environnement
02/12/2019	Le Quotidien
11/12/2019	Linfo.re
12/12/2019	Le Quotidien
12/12/2019	Journal Radio La 1ere
28/12/2019	Le Monde



Commission nationale
du **débat public**

244 boulevard Saint-Germain
75007 Paris - France
T. +33 (0)1 44 49 85 50
contact@debatpublic.fr
www.debatpublic.fr